

## Cahier de doléances du Tiers État de Mesnil-Saint-Germain (Pas-de-Calais)

Plaintes et doléances de la paroisse du Mesnil-Saint-Germain.

Nous, syndic et habitants, composant le tiers état de la paroisse du Mesnil-Saint-Germain, assemblés, pour obéir aux ordres et entrer dans les vues paternelles de Sa Majesté, avons, ce jourd'hui, 8 mars 1789, arrêté les représentations suivantes :

1° Nous supplions très humblement Sa Majesté de pourvoir à ce qu'à l'avenir le blé de la province ne soit point exporté qu'au préalable il n'en ait été réservé une quantité suffisante pour suppléer au défaut de la récolte suivante qui pourrait manquer ; il y a, sans doute, un règlement fort sage à cet égard ; mais la cupidité sait trop bien l'éluder en faisant disparaître le blé de réserve avant que la denrée soit dans les halles au taux fixé par la loi pour arrêter l'exportation. Cependant, la misère est extrême ; la récolte prochaine promet peu et nous n'avons devant les yeux qu'un avenir effrayant.

2° Nous supplions Sa Majesté d'alléger le fardeau des impositions personnelles et foncières, devenu insupportable par le malheur des temps. S'il faut avouer que l'état actuel des finances semble nous ôter cet espoir, nous dirons cependant, avec toute la nation, qu'en simplifiant la perception, en autorisant les provinces à choisir et gager elles-mêmes des officiers, chargés de recevoir et de verser directement les deniers dans les coffres du roi, l'état pourrait acquitter ses dettes, et le peuple obtenir au moins quelque soulagement. On nous objectera l'hérédité des offices de finance qu'il faudrait rembourser.

Oui, ou en faire l'intérêt sur le pied de la création ; l'état et le peuple y gagneraient encore.

Opération injuste, dira-t-on, et peut-être insuffisante. Si l'état ne peut être sauvé que par une crise, la vie des pauvres doit être plus sacrée qu'une partie de la propriété des riches. Quand le navire fait eau de toutes parts ; on jette à la mer la cargaison du négociant pour sauver l'équipage. Au reste, nous avons confiance que le ministre, qui préside actuellement aux finances, trouverait moyen d'accorder les divers intérêts avec la moindre lésion possible.

3° Nous supplions Sa Majesté de ne plus affermer les revenus de l'État, de diminuer les impôts sur les consommations et tous autres objets de commerce intérieur, principalement celui de la gabelle.

Que Sa Majesté daigne considérer que ces sortes d'impositions, quand même la perception n'en serait pas aussi compliquée et aussi coûteuse, se détruisent nécessairement elles-mêmes, puisque la consommation diminue toujours en proportion de l'augmentation des droits qu'elle supporte. Que si la vie de l'ouvrier devenait moins chère, son travail le deviendrait aussi et, si le commerce intérieur, délivré de ses entraves, se ranimait, il est à croire que celui qui se fait chez l'étranger reprendrait aussi quelque vigueur.

Tous ces retranchements et simplifications amènent la nécessité de licencier une armée de commis qui se trouveront sans état : voilà sans doute un inconvénient ; et quel changement un peu considérable peut-on opérer sans trouver des difficultés ? Cependant on pourrait : 1° conserver dans les places, jugées nécessaires, les plus capables d'entre eux et continuer à ceux qui n'auraient point de ressource une partie de leurs appointements. La presse n'est pas encore telle dans les autres professions que ceux qui ont de la conduite et du mérite ne puissent s'y pousser ; au pis aller, s'il faut que l'état en nourrisse, encore une partie, que ce soit au moins au profit des professions plus utiles : nous présumons qu'un soldat ou un matelot coûtent moins au roi qu'un employé ; si l'on ne sait que faire de celui-ci, qu'on le classe ou qu'on l'enrôle et qu'on laisse des bras nécessaires à l'agriculture.

4° Nous représenterons à Sa Majesté que nous payons toujours l'Impôt de la corvée sans que, cependant, une grande route, entreprise dans notre voisinage, en avance plus, ce qui oblige les voituriers de suivre

notre vallée, dont ils défoncent les chemins, lesquels sont à notre charge particulière.

5° Enfin une réforme, très essentielle et bien digne, de la sagesse de notre monarque, serait sans doute celle des mœurs : un des moyens les plus propres à l'opérer parmi le peuple, du moins pour la génération qui commence, serait peut-être de supprimer ou de diminuer, autant qu'il serait possible, cette multitude de cabarets, la perte des jeunes gens, le rendez-vous et la retraite de tous les fainéants et coquins dont le nombre s'accroît journellement.

6° Nous pourrions représenter encore la nécessité d'arrêter la mendicité ou, du moins, de la consigner dans les bornes d'un certain territoire, en assujettissant les pauvres à se munir de certificats ; on sait trop que les campagnes sont inondées de vagabonds, même pendant la nuit ; mais, pour arriver à ce but, il faudrait une patrouille plus nombreuse et plus exacte ; il faudrait faire quelques exemples, capables d'intimider les réfractaires ; avant tout, il faudrait s'assurer s'il n'y a pas des cantons où le nombre et les besoins des indigents excèdent la somme de secours qu'on peut leur administrer. Une bonne police à cet égard n'est pas facile à établir.

7° A l'égard d'une infinité d'ouvriers qui se plaignent de manquer de travail, que ne les emploie-t-on à la confection ou réparation des grandes routes, sous l'inspection des assemblées municipales, en assignant à chaque paroisse sa portion comme cela s'est pratiqué autrefois ? Mais alors, pour dégoûter les paysans de ce travail. On les envoyait souvent bien loin, tandis qu'on aurait pu leur assigner une tâche plus à leur portée ; on ne trouvait jamais les choses bien faites ; enfin on est venu au but désiré : c'est à présent un impôt fixe et Dieu sait comme on partage le gâteau ! Nous avons touché ce point art. 1. Si nous y revenons, c'est pour prier l'assemblée d'en faire mention expresse dans le cahier général.

On trouvera peut-être que, pour un petit village, voilà bien des remontrances et des discussions politiques. L'édit de Sa Majesté nous autorise, comme les plus grands spéculateurs, à dire notre sentiment et nous n'avons fait que répéter ici les discours publics qui se tiennent partout et nous pouvons assurer ceux qui prendront la peine de lire notre présent cahier que le seul amour du bien public en a dicté le contenu.